

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00099**

**SOUTIEN AU PROJET FUI DEPERFLEX 2 – AIDE A L'ENTREPRISE ALPEX**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-020200099

DATE D'APPHICACON : 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **SOUTIEN AU PROJET FUI DEPERFLEX 2 – AIDE A L'ENTREPRISE ALPEX**

#### **Éléments de contexte**

Dans le cadre de la clôture des appels à projet lancés au titre du Fonds Unique Interministériel (FUI) des pôles de compétitivité, une dernière vague de projets a été labélisée. Le territoire de Saint-Etienne Métropole est concerné par un projet, DEPERFLEX, dans lequel est impliquée la société ALPEX.

#### **Description du projet DEPERFLEX**

La déperlance d'un tissu est sa capacité à laisser glisser un liquide sur sa surface, sans l'absorber. Ainsi le textile ne se gorge pas de liquide et reste léger et respirant. La déperlance est obtenue de nos jours principalement par un traitement chimique à base de produits classés comme « substances extrêmement préoccupantes » par le règlement européen (car toxiques et extrêmement persistants dans l'environnement).

Le projet DEPERFLEX cherche à développer des solutions alternatives écoresponsables de traitements, durables dans le temps. L'innovation du projet réside dans le couplage de voies de traitement physique (structuration de surface à l'aide d'une technologie laser) et chimique. Les applications visées sont les vêtements des pompiers et autres marchés de la sécurité de type armée, police, les vêtements de sport, les vêtements de protection pour l'industrie pétrochimique et tissus techniques, etc.

Ce projet regroupe 9 partenaires complémentaires : il associe des développeurs de technologie, le chimiste PROTEX, le GIE Manutech, l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), des laboratoires (dont le Laboratoire Hubert Curien à Saint-Etienne), une société spécialisée dans la caractérisation de surface, la société Science et Surface et des utilisateurs tels que les sociétés SOFILETA et ALPEX PROTECTION (basée à Saint-Chamond), fabricants et assembleurs de tissus techniques.

Au titre du projet (budget global de 3M€), Saint-Etienne Métropole est sollicitée par l'entreprise ALPEX pour une aide de 70 000 € soit environ 15,5 % de l'investissement R&D (450 000 €) de la société dans le projet.

Il est proposé de répondre positivement à cette demande.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **attribue une subvention de 70 000 € à la société ALPEX ;**
- **approuve le projet de convention de financement à intervenir pour le projet ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement relative au projet et toutes pièces nécessaires à la résolution de cette affaire ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2020 sur le compte de dépenses d'investissement INUM-SUFLI.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU